

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Version mise à jour le 02/01/2026

1- DÉFINITIONS

Les termes, mentionnés ci-dessous, ont dans les présentes Conditions Générales de Prestations de Services, la signification suivante :

“Client” ; désigne toute personne physique, professionnelle ou non professionnelle, qui adhère aux présentes CGPS.

“Conditions Générales de Prestations de Services” ou **“CGPS”** ; désigne le présent document.

“Données personnelles” ; désigne toute information se rapportant, directement ou indirectement, à une personne physique identifiée ou identifiable.

“Parties” ; désigne communément le Client et le Prestataire Guyaux Mélanie

“Prestataire” ; désigne l'entreprise individuelle Guyaux Mélanie immatriculée sous le numéro de SIRET 91523250800019 et dont l'activité est domiciliée au 21 rue du Pays Bigouden à Bourgbarré.

“Services” ou **“Prestations”** ; désigne l'ensemble des prestations de services proposés par le Prestataire Guyaux Mélanie (Ludivine Harmonie) et qui constitue l'objet des présentes conditions.

“Site Web” ; désigne le site Internet du prestataire accessible par le client depuis l'adresse Ludivine Harmonie.fr

Identité et coordonnées

(Ludivine Harmonie) Guyaux Mélanie est une entreprise individuelle immatriculée sous le numéro de SIRET 91523250800019 et dont l'activité est domiciliée au 21 rue du Pays Bigouden à Bourgbarré.

2- OBJET DES CGPS

Les Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) établies par le prestataire Guyaux Mélanie ont pour objet de fournir les informations précontractuelles requises (conformément aux articles L 111-1 et L 111-2 du Code de la consommation/ L441-1 et suivants du Code de commerce) dans le contexte des prestations proposées par Guyaux Mélanie

3- ACCEPTATION DES CGPS

Le Client s'engage à examiner attentivement les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) et est encouragé à les imprimer, les télécharger et à en conserver une copie. Le recours aux services proposés implique l'acceptation explicite des présentes CGPS. Par conséquent, le Client reconnaît avoir été pleinement informé de la nature des prestations proposées par Guyaux Mélanie et reconnaît que ce dernier était à sa disposition pour le renseigner sur tous les éléments essentiels avant la conclusion d'une prestation.

4- MODIFICATION DES CGPS

Il est à noter que les présentes conditions ont été mises à jour dernièrement le 02/01/2026. Elles pourront être modifiées à tout moment, notamment pour faire face aux évolutions législatives ou une évolution dans l'activité. En tout état de cause, les conditions applicables sont celles en vigueur au moment où elles sont présentées aux Clients.

5- VALIDITÉ DES CGPS

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGPS venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres dispositions qui demeureront pleinement applicables. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Clients à méconnaître les conditions.

6- SERVICES PROPOSÉS

6.1 Types de services

L'entreprise (Ludivine Harmonie) Guyaux Mélanie est une entreprise spécialisée dans les prestations de massages bien être et le rééquilibrage énergétique. Ces prestations s'apparentent à des soins de bien être et relaxation, proposés en prestations individuelles, sur RDV, et réalisées uniquement au 21 rue du pays bigouden.

Pour en savoir davantage sur les prestations proposées par le prestataire, les personnes sont invitées à consulter la page dédiée sur le site web.

Le prestataire Guyaux Mélanie est soumis à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation des prestations. Il ne saurait être tenu pour responsable de la non-atteinte des objectifs fixés ou de toute décision du Client.

6.2 DÉLAIS DE RÉALISATION

Conformément à la réglementation en vigueur, le prestataire Guyaux Mélanie s'engage à communiquer au client un délai de réalisation du service avant la conclusion de la transaction. A ce titre, le prestataire s'engage auprès du client dans le respect dudit délai. Le client est informé que tout retard dans la réalisation du service ne peut être imputé au prestataire s'il résulte d'une cause indépendante de sa volonté et constituant un cas de force majeure (Cf article 11. Force majeure).

6.3 ADAPTABILITÉ DES PRESTATIONS

Guyaux Mélanie s'efforce de maintenir une approche flexible tout en garantissant la qualité des prestations.

Guyaux Mélanie reconnaît la nécessité d'ajuster ses prestations pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client.

A ce titre, les clients peuvent contacter Guyaux Mélanie afin de faire part de leurs besoins spécifiques pour procéder éventuellement à certains ajustements.

6.4 COOPÉRATION DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec Guyaux Mélanie et à lui fournir toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations.

De son côté, le Prestataire s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaire à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations.

7- DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un droit de rétractation d'une durée de 14 jours pour se rétracter avant l'exécution de la prestation.

Le client peut exercer son droit de rétractation en le notifiant au prestataire par mail ou par courrier postale. Un courrier type de rétractation tel que prévu par l'article R221-1 du Code de la consommation est mis à sa disposition.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai spécifié, le client sera remboursé de tous les paiements éventuels effectués, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter de la réception de la notification de rétractation. Le remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès de celui-ci pour un moyen différent. Il est à noter conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, que le client ne peut se prévaloir du droit de rétractation lorsque la prestation de service a été entièrement exécutée avant la fin dudit délai, avec la reconnaissance et l'accord préalable exprès de ce dernier qu'il perdra son droit de rétractation une fois la prestation pleinement exécutée.

8- CONFIDENTIALITÉ

Pendant la période de fourniture des Services, chaque partie peut être amenée à accéder à des informations, documents et/ou données confidentiels concernant l'autre partie. En conséquence, chaque partie s'engage à maintenir la confidentialité stricte de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels liés à l'activité de l'autre partie, ainsi que toute information obtenue dans le cadre de l'exécution des services.

9- PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix en vigueur des services proposés sont librement fixés par Guyaux Mélanie. Ils sont de plein droit applicable depuis le 04/07/2022 et sont valables pendant toute la durée de la prestation, sauf accord contraire des parties qui s'entendent pour une révision des prix.

Les prix des services sont payables à la commande d'une carte cadeau ou au moment de la réalisation de la prestation, le jour du RDV fixé entre les parties.

Les prix sont détaillés sur la page « Tarifs » du site web du prestataire.

(Tous les prix indiqués sont par principe exprimés hors taxe car exonérés de TVA (article 293 B du CGI et frais). Lorsque les taxes et/ou frais s'appliquent, le prestataire les communique au Client).

Les modes de paiement acceptés par Guyaux Mélanie sont :

- Les virements bancaires
- Les paiements en espèces
- Les paiements par chèque

Les informations nécessaires pour les virements bancaires et les paiements par chèques seront communiqués au Client en amont.

Sauf accord contraire des parties, les factures émises par le prestataire devront être réglées dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. En cas de paiement échelonné, ces dernières interviendront à échéances régulières et seront clairement définies en amont de la prestation.

En cas de manquement partiel ou total du Client à ses obligations de paiement, Guyaux Mélanie se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir, conformément à l'article 1344 du Code civil. Celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue.

En cas de mise en demeure restée sans effet au bout de 45 jours, le prestataire se réserve expressément le droit de suspendre ou d'annuler le ou les services en cours.

10- ASSURANCE ET GARANTIE FINANCIÈRE

Le prestataire atteste avoir souscrit une assurance responsabilité professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance, dont les coordonnées complètes sont les suivantes :

Hiscox Assurances

49, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris

01.53.21.82.82

La couverture géographique de la présente assurance responsabilité professionnelle s'étend au monde entier hors USA/Canada.

11- FORCE MAJEURE

Les parties reconnaissent que des circonstances indépendantes de leur volonté peuvent entraver l'exécution des présentes conditions. Afin de protéger les deux parties, cette clause vise à définir les conséquences en cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont considérées comme des cas de force majeure toutes circonstances imprévisibles et indépendantes de la volonté des parties, telles qu'elles sont définies par la jurisprudence des cours et des tribunaux (mais sans s'y limiter).

En cas d'événement lié à un cas de force majeure, la partie affectée s'engage à informer rapidement l'autre partie par tous moyens des circonstances et de l'impact prévu sur l'exécution de la prestation. En outre, cette dernière devra prouver qu'il existe un rapport direct entre le cas de force majeure et le non-accomplissement des conditions.

En cas de force majeure avérée, la partie affectée ne pourra voir sa responsabilité engagée en raison de la non-exécution des conditions, et ne sera tenu responsable des dommages ou pertes découlant de cette non-exécution.

L'exécution des conditions reprendra son cours normal dès que l'événement constitutif de force majeure aura cessé.

Cependant, en cas de persistance de l'événement au-delà d'un délai d'un mois à compter de sa date de survenance, l'exécution des conditions est résolue de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

12- PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Guyaux Mélanie s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel collectées sont nécessaires aux finalités poursuivies. Elles sont conservées aussi longtemps que nécessaires pour atteindre les finalités pour lesquelles elles ont été collectées, ainsi que pour respecter les obligations légales applicables.

Guyaux Mélanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre toute perte, accès non autorisé, divulgation, altération ou destruction.

Les personnes concernées par le traitement des données disposent des droits suivants :

- Droit d'accès : obtenir la confirmation que des données les concernant sont ou ne sont pas traitées, ainsi que l'accès à ces données.
- Droit de rectification : demander la correction des données inexactes ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : demander la suppression des données personnelles dans certaines circonstances.
- Droit d'opposition : s'opposer au traitement des données dans certaines situations.
- Droit à la portabilité des données : recevoir les données personnelles les concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et les transmettre à un autre responsable du traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question concernant le traitement des données personnelles, les personnes concernées peuvent contacter Guyaux Mélanie par courrier électronique à l'adresse meliepro@protonmail.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : 21 rue du pays bigouden 35230 Bourgbarré

13- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

13.1 propriété intellectuelle 1

Le client reconnaît les droits de propriété intellectuelle du prestataire Guyaux Mélanie sur sa dénomination et les éléments composants son identité ainsi que sur son Site web, ses éléments, et les contenus y afférant (chartes graphiques, onglets, fonctionnalités, marques, images, logos, illustrations, photos, textes, etc., ...).

En ce sens, le client est informé et averti à ne pas contester ces droits sous quelque forme que ce soit.

Ces différents éléments sont de la propriété intellectuelle exclusive du prestataire Guyaux Mélanie et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans autorisation expresse de ce dernier sous peine de poursuites judiciaires.

Toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, du site et de son contenu, ou des éléments composant son image de marque, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse du prestataire Guyaux Mélanie, est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

13.2 propriété intellectuelle 2

Dans le cadre de la prestation de services, Guyaux Mélanie peut générer des créations intellectuelles telles que des documents, des rapports, des concepts, des designs, des logiciels, etc.

Toutes les créations intellectuelles générées pendant la prestation de services restent la propriété exclusive de Guyaux Mélanie jusqu'à ce que des accords spécifiques soient conclus.

Le client s'engage à ne pas utiliser, reproduire, distribuer ou divulguer ces créations intellectuelles de quelque manière que ce soit sans une autorisation écrite expresse de Guyaux Mélanie.

Les parties conviennent de maintenir la confidentialité des informations sensibles liées aux créations intellectuelles et de ne pas divulguer ces informations à des tiers sans consentement mutuel.

En cas de violation de la propriété intellectuelle, les parties s'engagent à résoudre le différend de manière amiable. En l'absence de résolution amiable, les recours juridiques appropriés seront envisagés.

14- RÈGLEMENTS DES LITIGES

14.1- RÉCLAMATIONS

En cas de différend entre le prestataire Guyaux Mélanie et l'un de ses Clients, ce dernier doit lui adresser une réclamation par écrit.

En cas de différend entre les parties au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des conditions, le Client devra notifier le Prestataire et formuler ses griefs, réserves et les justificatifs pertinents le cas échéant, dans un délai de trente 30 jours calendaires suivant la date où il en a connaissance. Le prestataire dispose alors de deux semaines pour effectuer un retour par écrit en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation.

14.2 Médiation

En cas d'insatisfaction et conformément à l'article R612-1 du code de la consommation, le Client pourra s'adresser gratuitement au Médiateur désigné par Guyaux Mélanie. L'entité de médiation retenue est : CM2C. En cas de différends, les Clients peuvent déposer leur réclamation en ligne sur leur site <https://www.cm2c.net> ou écrire un courrier à l'adresse suivante : 49 rue de Ponthieu 75008 Paris

Par ailleurs, le Client est informé de sa possibilité de déposer une demande de médiation par le biais de la plateforme en ligne de règlement amiable des litiges de la Commission européenne sur son site web : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>

14.3 Voie judiciaire

Dans le cas où la Médiation se révélerait être un échec, conformément à l'article R631-3 du Code de la consommation, le client peut saisir l'une des juridictions territorialement compétente en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion de la prestation ou de la survenance du fait dommageable.

Les présentes conditions sont régies par le droit français. Dans les cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.